

ARRETE n° 2024-01 du 5 janvier 2024

Objet : Arrêté municipal modificatif pour travaux rue du moulin de Taly, sur la commune de Saint Georges de Luzençon.

Le Maire de la Commune de SAINT GEORGES DE LUZENCON

Vu la demande en date du 5 janvier 2024 par laquelle ; l'entreprise **SDEL – Z.I de Raujolles -3 impasse de l'Aigoutal– 12100 CREISSELS**, fait une demande d'arrêté de circulation pour des travaux à proximité des ateliers municipaux, rue du moulin de Taly, afin d'intervenir sur un branchement ENEDIS.

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3

Vu l'état des lieux et la limite de fait ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Travaux

La réglementation de la circulation est modifiée sur la rue du moulin de Taly (voir plan ci-joint), pour la réalisation d'un raccordement ENEDIS,

Du 08 au 19 janvier 2024 afin de permettre la réalisation de travaux ENEDIS.

A proximité du chantier, la circulation est modifiée de la façon suivante :

- La circulation sera alternée avec feu tricolore face aux ateliers municipaux de la rue rue du moulin de Taly.
- Le stationnement des véhicules sera interdit, sauf les véhicules du chantier.
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure

ARTICLE 2 : signalisation et responsabilité

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux l'entreprise **SDEL – Z.I de Raujolles - 3 impasse de l'Aigoutal– 12100 CREISSELS**,

ARRETE n° 2024-01 du 5 janvier 2024

ARTICLE 3 : Transmission

Le Secrétaire Général de Mairie, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours, et qui sera notifié à l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 - Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de SAINT-GEORGES DE LUZENCON.

ARTICLE 6 - Recours

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- Un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Saint Georges de Luzençon le 5 janvier 2024

Le Maire, Didier CADAUX

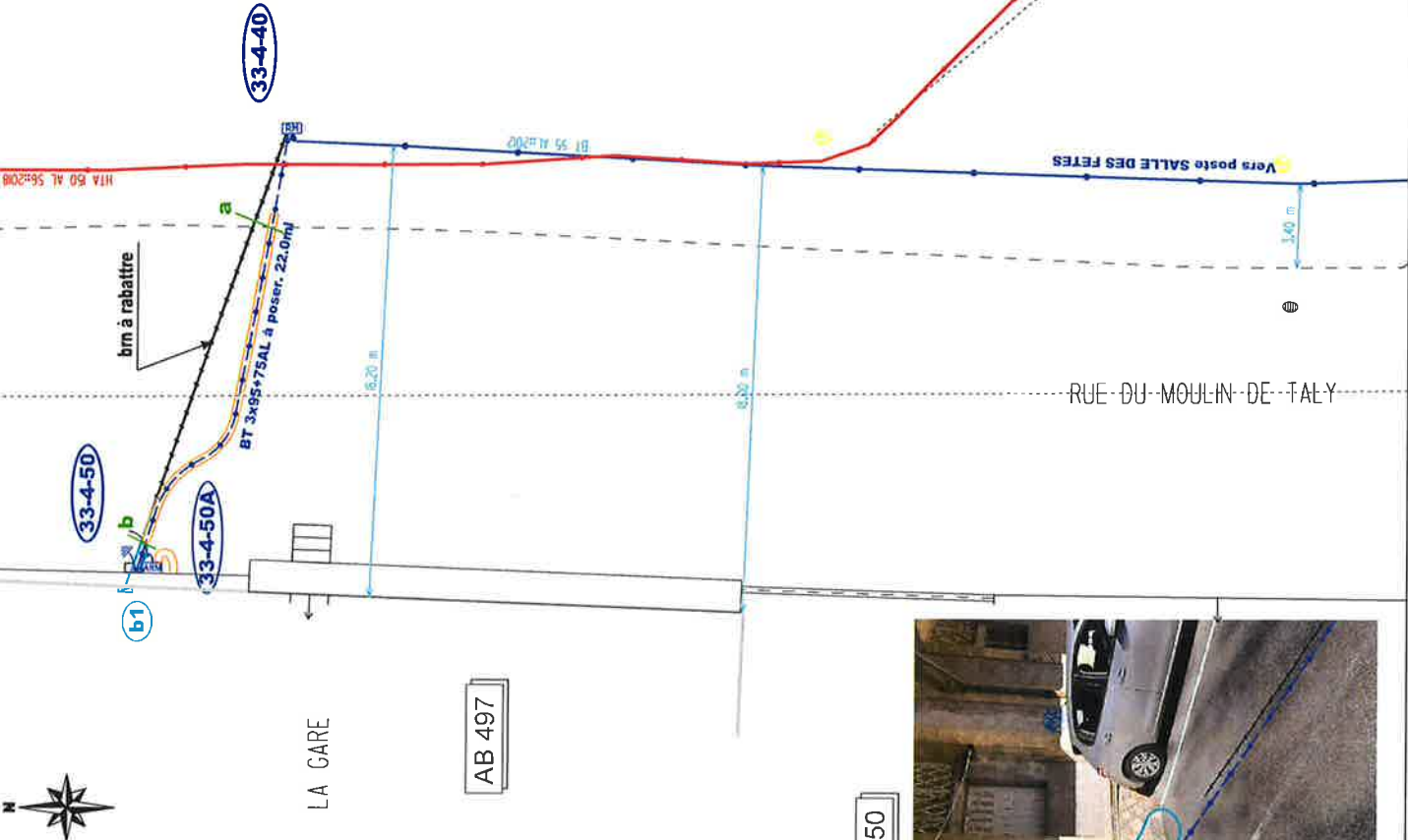


ST GEORGES DE JUZENCON
 ECHELLE: 1/200
 SECTION: AB
 497

S20 à remplacer par RMBT 300



33-4-40



ELEMENT A POSER
 33-4-40

- RM**
- 1 Socle simple S20 à déposer
 - 1 Déconnection réseau 95
 - 1 déconnection brn4
 - 1 E.JAS 95/70
 - 1 RMBT 300
 - 1 JDB 6 plages
 - 2 modules RRD 95-150
 - 1 module RBD 35
 - 1 Racc réseau 95
 - 1 Racc brn 35
 - 2 E4R 50-150 + 1 E4R 35
 - 1 MALT à raccorder

ELEMENT A POSER
 33-4-50

- RM**
- POSE:
- 1 Enveloppe REMBT 450
 - 1 JDB 9 plages
 - 1 MALT
 - 1 Module réseau RRD 150 + 1 module RCC 400
 - 1 module RBP 35 Itr
 - 2 Racc réseau
 - 1 Racc B4 branchement à rabattre dans RM

Coffret à poser contre bâtiment voir photo le propriétaire installera une protection de coffret

ELEMENT A POSER
 33-4-50A

- ARM**
- POSE:
- 1 Armoire constructeur
 - 1 pose de platine C4
 - 1 Pevoir la sortie client avec 1 gaine Ø160 sur le côté de l'armoire

SOURCE AUTONOME D'ENERGIE
 RETOUR DE COURANT POSSIBLE

PLAQUE T14



PLAQUE T10



PLAQUE TT10

La maître prendra en charge la protection mécanique des coffrets

